

Type de documents

- Information distribuée et/ou mise à la disposition des citoyens directement à leur résidence

Liste des documents déposés :

- Dépliant « Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Athanase vers Mont-Saint-Grégoire » - Août 1999 – Dépliant « Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Athanase vers Mont-Saint-Grégoire » - Août 1999 – Distribué porte-à-porte en septembre 1999 à l'ensemble des ménages (~ 40 000) du territoire de la MRC du Haut-Richelieu
- Dépliant « Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase » - Mai 2000 – Distribué porte-à-porte en juillet 2000 à l'ensemble des ménages (~ 40 000) du territoire de la MRC du Haut-Richelieu et aux résidents de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bon-Secours
- Bilan des activités au 31 décembre 1999 - Distribué porte-à-porte à l'ensemble des ménages (~ 40 000) du territoire de la MRC du Haut-Richelieu
- Bulletin « Compo vous informe » - Vol.2, no 2 - Distribué porte-à-porte à l'ensemble des ménages (~ 40 000) du territoire de la MRC du Haut-Richelieu
- Publi-reportage – Journal « Le Lien » - 7 novembre 2000 (distribution gratuite à 39 500 portes de la région) - Extrait intégral du résumé vulgarisé de l'étude d'impacts
- Publi-reportage – Journal « Le Lien » - 21 novembre 2000 (distribution gratuite à 39 500 portes de la région) - Extrait intégral du résumé vulgarisé de l'étude d'impacts
- Publi-reportage – Journal « Le Lien » - 5 décembre 2000 (distribution gratuite à 39 500 portes de la région) - Extrait intégral du résumé vulgarisé de l'étude d'impacts
- Publi-reportage – Journal « Le Lien » - 19 décembre 2000 (distribution gratuite à 39 500 portes de la région) - Extrait intégral du résumé vulgarisé de l'étude d'impacts
- Publi-reportage – Journal « Le Lien » - 16 janvier 2001 (distribution gratuite à 39 500 portes de la région) - Extrait intégral du résumé vulgarisé de l'étude d'impacts
- Publi-reportage – Journal « Le Lien » - 30 janvier 2001 (distribution gratuite à 39 500 portes de la région) - Extrait intégral du résumé vulgarisé de l'étude d'impacts

Des parutions subséquentes vous informeront
des développements du projet

**Vous avez
des questions ?**

Appelez-nous

**(450) 347-0299
1-800-324-0299**



vous informe

**Projet d'agrandissement du
lieu d'enfouissement sanitaire
à
Saint-Athanase
vers
Mont-Saint-Grégoire**

Août 1999

- L'INITIATEUR DU PROJET -

COMPO-HAUT-RICHELIEU INC., la société d'économie mixte responsable de la gestion intégrée des matières résiduelles pour la MRC du Haut-Richelieu est l'initiateur du projet.

Depuis le début de ses opérations en 1996, en harmonie avec les orientations du Plan d'action 1998-2008 du ministère de l'Environnement du Québec, Compo-Haut-Richelieu inc. gère les matières résiduelles en intégrant le concept des 5RVE (Réduction à la source, Réemploi, Récupération, Recyclage, Réutilisation, Valorisation et Élimination) :



- HISTORIQUE DU PROJET -

Depuis près de 15 ans, la MRC du Haut-Richelieu est à la recherche d'une solution durable pour l'élimination des déchets de son territoire. Afin de gérer de façon économique et responsable ces 85 000 t.m. de déchets générés annuellement, Compo Haut-Richelieu inc. préconise de se doter de son propre lieu d'enfouissement sanitaire. Actuellement, ces déchets sont transportés vers les régions de Lanaudière et du Centre du Québec.

Par ce projet, Compo-Haut-Richelieu inc. vise à rencontrer les objectifs qui lui ont été confiés à sa création soit, de prévenir les hausses de coûts, de réduire les coûts de transport et de s'assurer l'accessibilité d'un lieu d'élimination.

Ces objectifs s'inscrivent dans le mandat de la société de rechercher une rentabilité à long terme afin d'assurer une stabilité des coûts globaux de gestion des déchets.

Renseignements généraux sur le projet :

- Site actuel : situé à Saint-Athanase, exploité de 1967 à 1992;
- Agrandissement : situé sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- Capacité : 4 000 000 t.m. sur une période de 25 ans, soit un peu plus de 2 000 000 de tonnes provenant de la MRC et un potentiel équivalent d'autres MRC de la Montérégie;
- Activité principale : enfouissement de déchets solides tels que définis par le règlement provincial sur les déchets solides;
- Projets connexes : plate-forme de compostage, parc à conteneurs.

Le projet prévoit également la prise en charge et la réhabilitation de l'ancien site présentement non-opérationnel.

Étapes du projet :

Dans un premier temps, des études préliminaires réalisées par une firme externe ont permis d'établir que le projet rencontre les normes hydro-géologiques du ministère de l'Environnement. Elles confirment également que le site offre une capacité d'accueil permettant de recevoir minimalement les déchets de la MRC pour 25 ans. Ces résultats justifient la décision d'aller de l'avant dans les études approfondies sur le projet.

Depuis 1993, tous les projets de lieux d'enfouissement sanitaire sont assujettis à la procédure d'évaluation environnementale. Une étude des impacts du projet sur l'environnement doit alors être réalisée sur la base de directives émises par le ministère de l'Environnement. Compo-Haut-Richelieu inc. a donc commandé une telle étude pour son projet.

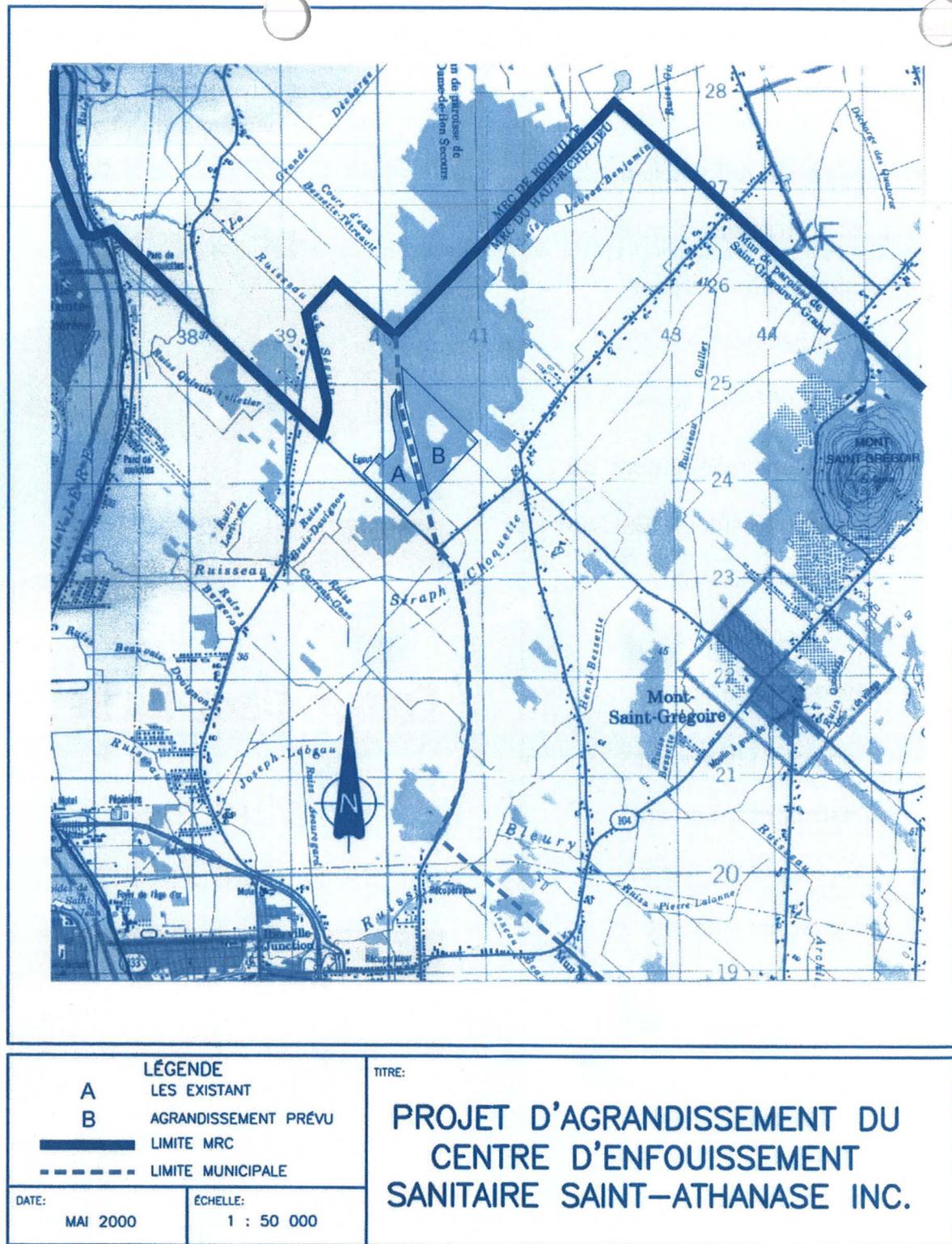
Cette étude, une fois terminée, doit être déposée au ministère de l'Environnement pour être analysée quant à sa recevabilité. Lorsque le Ministère s'en déclare satisfait, l'étude est rendue publique et est référée au Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE).

Le BAPE tient alors des séances d'information et de consultation auprès du public et de tous les groupes intéressés à se faire entendre.

COMPO-HAUT-RICHELIEU INC. est présentement engagé dans ce processus. Des communications ultérieures vous informeront de l'évolution du projet.

Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase

- ➔ Le site existant a été exploité de 1967 à 1993 sur une superficie de 25,9 ha. En 1993, le site est plein. La Cour supérieure a émis une injonction pour faire cesser les activités et effectuer les travaux requis pour la fermeture du site.
- ➔ En 1989, une demande d'agrandissement est déposée au Ministère de l'environnement pour des lots adjacents du côté de la Municipalité de Mont St-Grégoire.
- ➔ En 1992, la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) accepte d'autoriser l'utilisation de 33 ha de terres pour des fins d'enfouissement sanitaire. La CPTAQ exige que l'entrée du site demeure toujours le Rg des 54.
- ➔ Depuis 1993, la Municipalité de Mont St-Grégoire refusait d'émettre le certificat de conformité au zonage. En septembre 1999, la Cour d'Appel du Québec ordonne à la municipalité l'émission du certificat de conformité.
- ➔ En 1993, le Gouvernement du Québec adopte la «Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination des déchets». Cette loi prévoit entre autres que de tels projets seront dorénavant soumis à la procédure d'évaluation environnementale. Cette procédure contient dans son cheminement l'élaboration d'une étude d'impacts supervisée par les ministères et des audiences publiques gérées par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE).
- ➔ En 1995, le Gouvernement du Québec adopte la Loi portant l'interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets. Les demandes d'agrandissement déposées avant ce moratoire suivront toutefois leur cours. Le Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase est dans cette situation.



Le projet

- ➔ Compte tenu de la situation du site et en fonction de la priorité de ses projets d'infrastructures, Compo-Haut-Richelieu a entrepris des démarches de négociations et des études de faisabilité préliminaires dès 1997. Ce site appartenant à des intérêts privés, quiconque aurait pu l'acquérir et entreprendre les démarches en vue de l'exploiter.
- ➔ Le projet se situe exactement sur les 33 ha autorisés par la CPTAQ. Compo-Haut-Richelieu n'a jamais émis d'intérêt ou d'intention d'excéder les superficies autorisées. Ces 33 ha sont constitués d'une portion de 9,2 ha situés à l'extrémité sud du Grand Bois (représentant 2,3% des 400 ha de ce boisé), d'une gravière existante de 10 ha, d'un boisé isolé de 10,8 ha et d'une zone tampon d'environ 3 ha.
- ➔ En 2000, nous construisons des sites d'enfouissement technique et non des dépotoirs. Les déchets y sont enfouis dans des cellules étanches, les eaux de lixiviation sont traitées et les biogaz sont captés et brûlés. Un suivi environnemental de 30 ans après la fermeture du site est assuré.
- ➔ Le projet d'agrandissement prévoit une capacité de 4 millions de tonnes de résidus à enfouir sur 25 ans. Près de 2 millions de tonnes proviennent de la MRC du Haut-Richelieu (80 000 tonnes/an) soit près de 50% de la capacité totale. Afin d'amortir efficacement les coûts importants de construction, l'hypothèse à l'étude est l'entrée d'un maximum de 300 000 tonnes de matières pendant 7 à 10 ans puis les matières de la MRC pendant les années subséquentes. Cette hypothèse vise une stabilité des coûts pour les contribuables du Haut-Richelieu.

Mandat de Compo-Haut-Richelieu

- ➔ Compo-Haut-Richelieu a reçu le mandat en 1995 de gérer de façon responsable, économique et écologique les résidus de 15 des 19 municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. Un des objectifs précis est d'assurer une stabilité dans les coûts globaux de gestion des matières résiduelles. Le volet d'élimination des matières résiduelles est géré conformément au mandat confié.
- ➔ Les critères de protection de l'environnement doivent être évalués et respectés. Néanmoins, dans un contexte visant la stabilité des coûts, les critères économiques doivent nécessairement être pris en compte.

État de la situation

- ➔ Le projet est pris en charge par la procédure d'évaluation environnementale. Une étude d'impacts a été déposée au Ministère de l'environnement en mai 1999. Une trentaine d'experts de différents ministères et organismes concernés l'évaluent, questionnent et demandent des précisions. Lorsque la Direction des évaluations environnementales jugera que l'étude est recevable sur le plan des obligations à respecter, elle la confie au Ministre de l'environnement. Ce dernier rend l'étude publique et confie au BAPE le mandat d'entreprendre des audiences publiques spécifiques au projet.

Par ses réalisations, Compo-Haut-Richelieu a démontré sa volonté d'agir conformément aux objectifs qui lui ont été fixés.

Le projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase est en continuité avec cette volonté.

L'objectif ultime est d'agir conformément aux exigences fixées par le Gouvernement et aux attentes des contribuables exigeant une stabilité des coûts.

Des parutions subséquentes vous informeront des développements du projet.



Compo-Haut-Richelieu^{inc.}

**Vous avez
des questions?**

Appelez-nous au
(450) 347-0299
1-800-324-0299

ou écrivez-nous à
compo@netc.net



vous informe!

**Projet
d'agrandissement
du lieu
d'enfouissement
sanitaire
de
Saint-Athanase**

Mai 2000



Bilan des activités au 31 décembre 1999



Présentation

Compo-Haut-Richelieu est la compagnie responsable de la gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu depuis le 1^{er} janvier 1996.

Compo-Haut-Richelieu est une société d'économie mixte étant issue d'un partenariat entre les secteurs public et privé.

En plus de gérer les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables, Compo-Haut-Richelieu opère trois parcs à conteneurs, une remise pour les résidus domestiques dangereux et un centre de tri des matières recyclables. Elle assure également un service permanent d'information.

Les grands objectifs de la compagnie sont d'exercer une gestion économique et responsable des matières résiduelles en respectant les règles de l'art qui régissent ce domaine.

Bilan des matières détournées de l'enfouissement sanitaire de 1996 à 1999 (en tonnes métriques)

Collecte porte à porte des matières recyclables	14 766
Collecte des mat. recyclables auprès des commerces	1 618
Parcs à conteneurs	18 509
Résidus domestiques dangereux	55
Total	34 948
Métal et électroménagers (en unité)	3 545
Pneus (en unité)	11 050



Mot du président

À l'aube de ce nouveau millénaire, je suis heureux de constater qu'après avoir implanté et consolidé ses services, Compo-Haut-Richelieu a entrepris une phase de développement.

L'année 1999 aura également été caractérisée par une reconnaissance de l'expertise de Compo-Haut-Richelieu.

Le présent bilan précise d'abord les quantités et la répartition des matières résiduelles générées par les ménages du Haut-Richelieu. Depuis 1996, c'est près de 160 000 tonnes métriques qui ont été gérées dont 36 000 tonnes (22%) ont été détournées de l'enfouissement sanitaire grâce aux différents services de la société.

Je vous invite également à remarquer que la collecte porte-à-porte des matières recyclables ne cesse de gagner en popularité et que les ménages du Haut-Richelieu récupèrent maintenant une moyenne de 104 kg par année comparativement à 97 kg en 1997, soit 7% d'augmentation.

Au cours de la dernière année, la quantité de matières recyclables traitées au centre de tri a pratiquement doublé comparativement à l'année précédente. Cette expansion est principalement due à la réception de matières recyclables en provenance des territoires limitrophes et à la participation accrue des commerçants de la région.

Les services de gestion des matières résiduelles ne peuvent réussir sans la participation soutenue des citoyens. Les résultats positifs présentés dans ce bilan sont en grande partie le fruit de vos efforts.

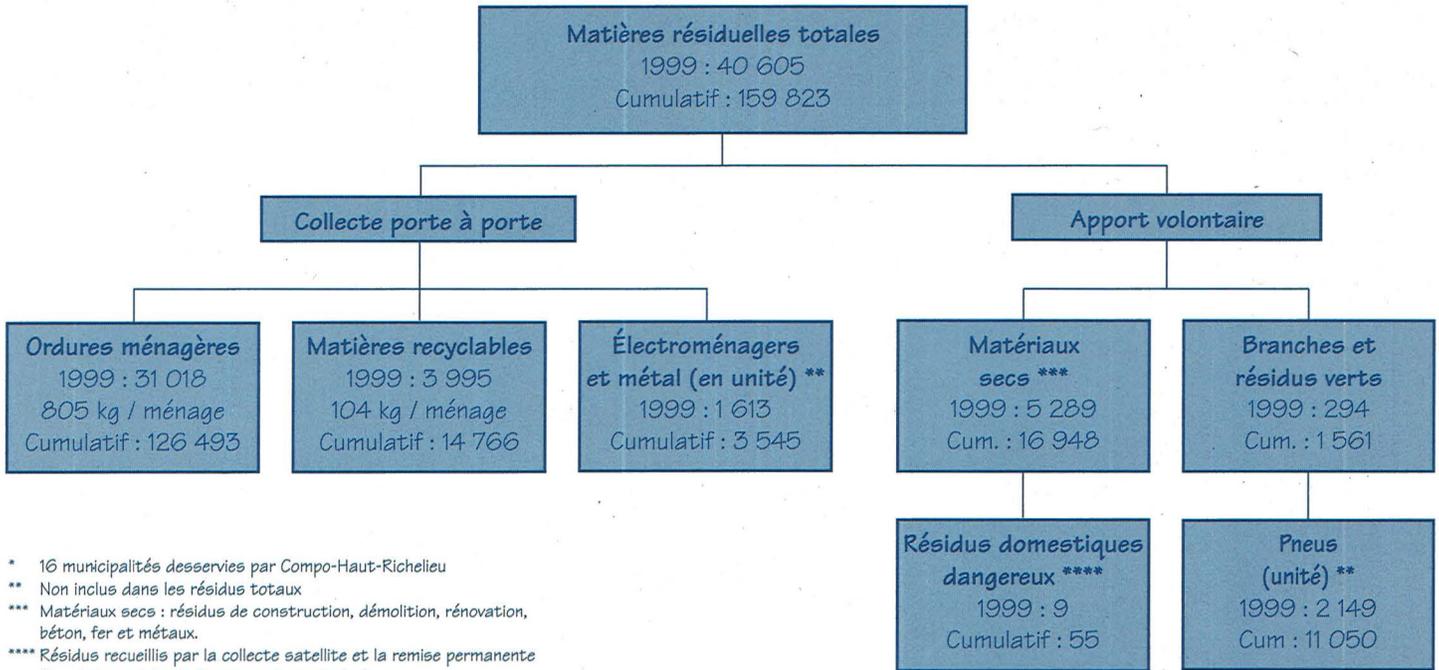
J'espère que vous prendrez plaisir à le consulter et je vous encourage grandement à utiliser nos services.

Serge Lafrance
Président

Matières résiduelles gérées

Répartition des matières résiduelles générées par les ménages de la MRC du Haut-Richelieu*

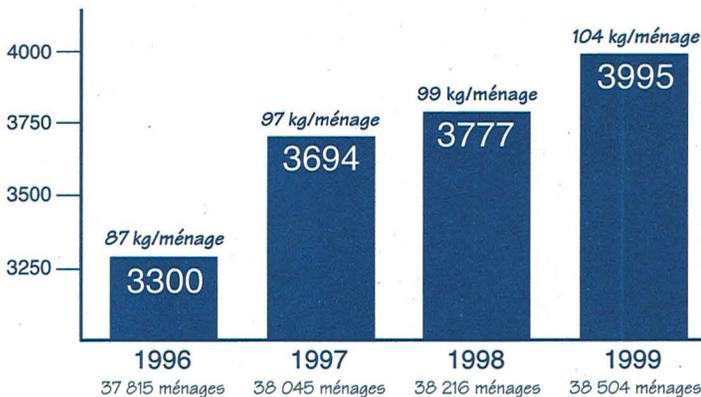
— 1999 et cumulatif de 1996 à 1999 (en tonnes métriques) —



- * 16 municipalités desservies par Compo-Haut-Richelieu
- ** Non inclus dans les résidus totaux
- *** Matériaux secs : résidus de construction, démolition, rénovation, béton, fer et métaux.
- **** Résidus recueillis par la collecte satellite et la remise permanente (la peinture et les huiles ne sont pas inclus).

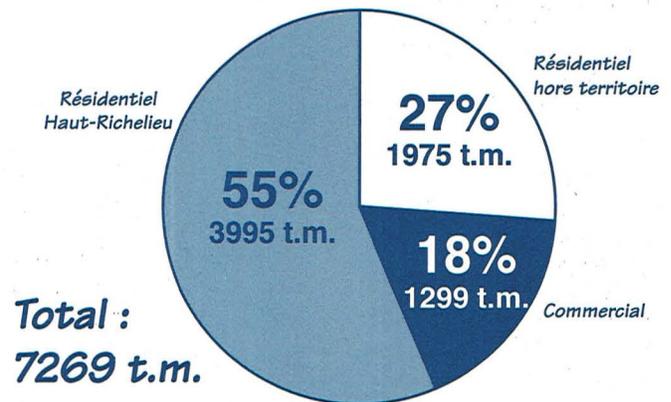
Collecte sélective porte-à-porte

Municipalités membres de Compo-Haut-Richelieu (t. m.)



Centre de tri régional - 1999

Provenance des résidus gérés (tonnes métriques)



Parcs à conteneurs : 48 518 visites depuis 1997!

Saint-Luc	Iberville	Lacolle
630, rue Grand-Bernier	825, rue Beaudin	8, boul. Industriel

Détail des quantités gérées en 1999

- 2 149 pneus récupérés pour fin de valorisation
- 4 907 t.m. de matériaux secs
- 294 t.m. de gazon, feuilles et résidus de jardinage destinées au compostage
- 167 t.m. de métal dirigées vers des recycleurs
- 215 t.m. de béton destinées au concassage
- 9 t.m. de résidus domestiques dangereux

Services aux citoyens



Vous avez des questions?

Communiquez avec notre service à la clientèle du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, au (450) 347-0299 ou au 1-800-324-0299

Pour disposer des matériaux secs, du métal, des feuilles, du gazon, des branches ou des pneus hors d'usage... appelez-nous.

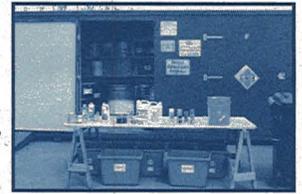
3 parcs à conteneurs ouverts toute l'année!

Compostage domestique :

Informez-vous sur nos formations gratuites (printemps/automne)

Vous n'avez pas de bac de récupération pour participer à la collecte sélective porte-à-porte? Appelez-nous pour en obtenir un gratuitement.

De la mi-avril à la mi-novembre, apportez vos **résidus domestiques dangereux** (solvants, aérosols, piles, pesticides, etc.) dans les parcs à conteneurs.



Récupérer le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal : **C'EST TELLEMENT FACILE!**

Ça ne prend que quelques secondes par jour.

Pour tous vos électroménagers et objets de métal, nous offrons une collecte gratuite à domicile sur appel au (450) 347-0299 ou au 1-800-324-0299

Activités spéciales en 1999

Campagne de sensibilisation 1999

«La récupération du papier et du carton : C'est tellement facile!»

Dans le cadre de cette campagne, une activité de relance porte-à-porte nous a permis d'échanger avec les citoyens sur les avantages et la nécessité de participer à la collecte sélective.

Taux de participation à la collecte sélective

Une activité de pointage a été menée. Il a été établi que le taux de participation des citoyens du Haut-Richelieu à la collecte sélective s'élève à **60%**.

Félicitations à tous les gens qui font un bel effort!

Compo-Haut-Richelieu a effectué un sondage auprès de 500 ménages de la région pour connaître les problèmes reliés à la collecte sélective. Les contraintes majeures identifiées sont le nettoyage des contenants et l'enlèvement des étiquettes.

Prenez note qu'un simple rinçage suffit et que vous n'avez pas à enlever les étiquettes.

Kiosque d'information

Les citoyens et citoyennes ont pu rencontrer les gens de **Compo-Haut-Richelieu** au kiosque d'information tenu lors d'événements locaux et dans les centres commerciaux de la région



Festival des mongolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu

Pour la première fois, Compo-Haut-Richelieu a assuré la récupération des contenants de boisson sur le site du Festival des mongolfières. 10 000 contenants ont évité la poubelle.

Distribution gratuite de copeaux

Dès la fin de l'été, Compo-Haut-Richelieu offre gratuitement des copeaux de bois aux citoyens intéressés. Venez vous approvisionner!

Tout au long de l'année, vous pouvez suivre les activités de Compo-Haut-Richelieu par le biais des médias locaux. Surveillez également les chroniques qui paraissent régulièrement dans les journaux régionaux.

Les projets 2000

La récupération dans les industries, commerces et institutions (ICI) du Haut-Richelieu

Depuis 4 ans, **Compo-Haut-Richelieu** informe et sensibilise les citoyens du Haut-Richelieu à la récupération des matières recyclables. En 2000, la compagnie s'apprête à élargir ses activités auprès de la clientèle industrielle, commerciale et institutionnelle du Haut-Richelieu.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du «**Plan d'action québécois des matières résiduelles de 1998 à 2008**» du ministre de l'Environnement, les ICI représentent un secteur majeur dont le potentiel de récupération est équivalent à celui du secteur municipal (1/3 des matières résiduelles générées).

C'est pourquoi, **Compo-Haut-Richelieu**, vient de lancer une importante campagne de sensibilisation intitulée : «**Des Industries, Commerces et Institutions responsables**». Cette campagne sera appuyée par un programme de reconnaissance caractérisé par une accréditation témoignant de la continuité des efforts déployés par les ICI participant au programme «**Les récupérateurs d'ICI**», proposé par **Compo-Haut-Richelieu**.

Vous pourrez suivre dans les médias régionaux l'évolution de cette activité d'envergure.

Plan de gestion des matières résiduelles

En septembre 1998, l'Honorable Paul Bégin, ministre de l'Environnement, présentait son **Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008**. Cette annonce fut suivie, en décembre dernier, par l'adoption de la loi 90, modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et établissant le contexte de la mise en oeuvre du Plan d'action.

Certaines dispositions de la loi prévoient l'obligation pour les MRC d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles sur leur territoire.

Par une résolution récemment adoptée par le conseil de la MRC du Haut-Richelieu, **Compo-Haut-Richelieu**, s'est vu confié l'élaboration de ce plan. Au cours de l'année qui vient, les délais et les modalités de réalisation du plan devraient être précisés par réglementation. **Compo-Haut-Richelieu** pourra alors planifier l'échéancier de réalisation du mandat qui lui a été confirmé.

Projet de lieu d'enfouissement sanitaire

Compo-Haut-Richelieu est l'initiateur d'un projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase.

L'agrandissement se situe sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire où il est prévu de recevoir 4 000 000 de tonnes métriques de matières résiduelles sur une période de 25 ans.

Ce projet est développé dans le cadre de la réalisation des objectifs fixés lors de la création de **Compo-Haut-Richelieu** soit, la prévention des hausses de coût reliées à l'enfouissement et au transport et l'assurance d'accéder à un lieu d'élimination.

Actuellement, le projet est étudié par les experts de différents ministères qui analysent les composantes présentées dans l'étude des impacts sur l'environnement.

L'étude d'impact sera éventuellement rendue publique. Le bureau des audiences publiques en environnement tiendra alors des séances d'information et de consultation auprès des citoyens et groupes intéressés à se faire entendre sur ce projet.

Les membres du conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu inc.

— 1999 —

Monsieur Serges Lafrance, président, Maire d'Henryville
Monsieur Charlemagne Vaillancourt, vice-président, Maire de Saint-Alexandre
Monsieur Benoît Gendron, secrétaire-trésorier,
administrateur de Services Matrec inc.
Monsieur Gilles Dolbec, administrateur, Maire Saint-Luc
Monsieur Michel Rodaer, administrateur,
président du Conseil d'administration de Services Matrec inc.
Monsieur Myroslaw Smereka, administrateur,
Maire de Saint-Jean-sur-Richelieu
Monsieur Charles Tremblay, administrateur,
président directeur général de Services Matrec inc.

Les membres du personnel administratif et de service de Compo-Haut-Richelieu inc.

— 1999 —

Madame Louise Fecteau, directrice générale
Monsieur André Pépin, gérant des opérations
Monsieur Jean-Claude Ouellette, inspecteur
Madame Sophie Bergeron, responsable des communications
Madame Louise St-Laurent, réceptionniste
Madame Johanne Viel, commis-comptable

Ce document a été préparé par :

Sophie Bergeron, responsable des communications
et des projets spéciaux

Photos : **Rémy Boily**

Conception graphique et infographie :

SECRETARIAT +
(450) 349-3411

Information

Téléphone : (450) 347-0299

1-800-324-0299

Télécopieur : (450) 347-7859

Courriel : compo@netc.net

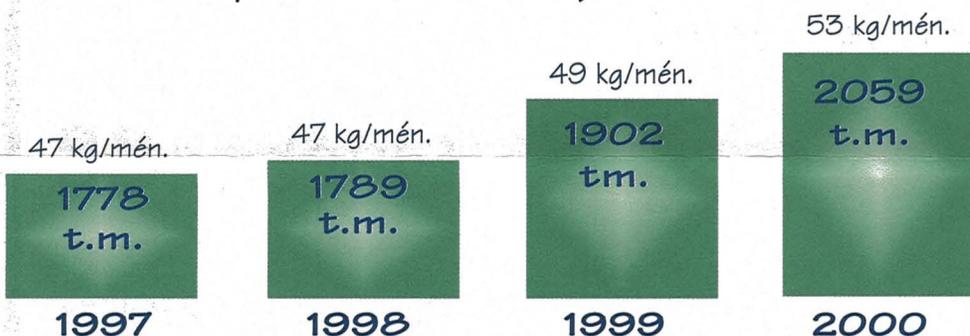
Site Internet à venir : www.compo-haut-richelieu.qc.ca

825, Beaudin, Iberville (Québec) J2X 5L2

Collectes et récupération

Etat de la situation au 30 juin 2000

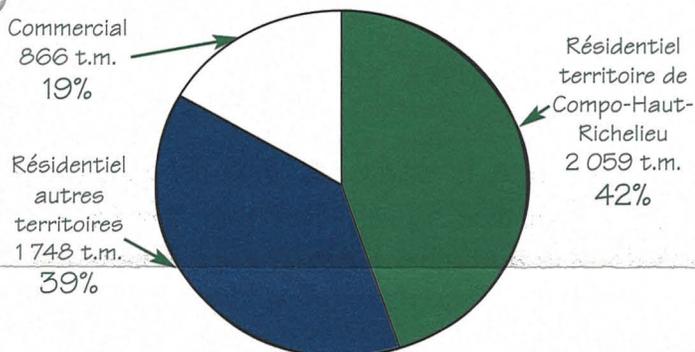
La collecte des matières recyclables dans le Haut-Richelieu : des performances qui s'améliorent d'année en année!



Bravo!
Une augmentation de :
13%
depuis 1997

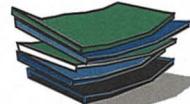
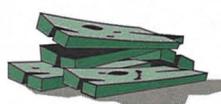
Compo-Haut-Richelieu félicite les citoyens!

4 673 tonnes métriques de matières recyclables au Centre de tri régional!



La quantité d'ordures ménagères éliminées pour le Haut-Richelieu reste stable malgré l'augmentation des résidus totaux générés.

14 881 t.m. d'ordures éliminées



Les services de récupération des résidus de construction des parcs à conteneurs : une réponse efficace à un besoin toujours constant.

5 600 VISITES
2 500 TONNES DE RÉSIDUS

Autres matières

Pneus hors d'usage : 725 unités
Électroménagers et métal : 805 morceaux

Programmes et activités de Compo-Haut-Richelieu en 2000

Collecte sélective

Projet pilote à Saint-Sébastien

Dans le cadre d'un projet pilote qui s'échelonnait de l'été 2000 à l'été 2001, les citoyens de Saint-Sébastien ont reçu un bac roulant de 360 litres pour la collecte des matières recyclables qui aura dorénavant lieu à une fréquence de deux semaines dans leur municipalité.

Un programme d'information, de sensibilisation et de suivi des résultats est associé au projet. Des nouvelles de ce projet paraîtront régulièrement dans les journaux locaux.



Récupération des contenants au Festival des Montgolfières

Pour la 2^e année, Compo-Haut-Richelieu récupère les contenants sur le site du Festival des Montgolfières en collaboration avec Recyc-Québec et les organisateurs du festival. Des contenants ont été installés sur le site et des employés de Compo-Haut-Richelieu s'occupent de la maintenance et de l'animation.



DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS RESPONSABLES

*En collaboration avec Recyc-Québec
Compo-Haut-Richelieu lance un
ambitieux programme de récupération
adapté aux besoins des entreprises
du Haut-Richelieu!*

- Information sur la gestion responsable des matières résiduelles
- Service conseil
- Plans de gestion adaptés
- Assistance à la mise en oeuvre
- Diffusion des résultats
- Programme de suivi et de reconnaissance publique



L'expertise de Compo-Haut-Richelieu dépasse les frontières de la M.R.C.

En plus d'opérer sa propre remise recueillant les résidus domestiques dangereux des citoyens des municipalités qu'elle dessert, Compo-Haut-Richelieu a géré une collecte satellite de RDD dans la municipalité de Bromont et assiste la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brôme-Missisquoi dans les opérations de sa remise inaugurée en juin dernier.

Conférence au colloque du regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec

Le 9 mars dernier, dans le cadre de ce colloque, Compo-Haut-Richelieu a été invitée à présenter une conférence sur son expérience dans le domaine des parcs à conteneurs.

* * * * *

Afin de demeurer toujours informés des dernières tendances, des représentants de Compo-Haut-Richelieu ont également assisté au Salon des technologies en environnement de Réseau Environnement au printemps dernier.

Projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase : l'étude d'impact pourrait être rendue publique dès cet automne

Le projet de Compo-Haut-Richelieu est soumis à une procédure d'évaluation environnementale prescrite par le ministère de l'Environnement. Dans le cadre de cette procédure, l'étude des impacts potentiels sur l'environnement a été déposée au Ministre qui devrait la rendre accessible au public prochainement. Le BAPE (bureau d'audiences publiques en environnement) sera par la suite saisi du dossier et organisera des séances d'information et de consultation dans la région.

Compo aura son site Internet

Compo-Haut-Richelieu est à créer son site Internet.

Vous pourrez bientôt le visiter en vous rendant au :

www.compo-haut-richelieu.qc.ca

Plus on récupère...
plus petit est le sac vert.
Et c'est
tellement facile!

TEL QU'ANNONCÉ DANS VOTRE JOURNAL

Le Lien

CANADA POSTES
POST CANADA

39 500 copies distribuées.

PUBLIREPORTAGE

INFORMATION À LA POPULATION



Compo-Haut-Richelieu inc.

La référence en gestion responsable des matières résiduelles

Le 24 octobre 2000, le ministre de l'Environnement rendait publics les documents relatifs au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, notamment l'étude d'impact. Débutait alors la période d'information publique, gérée par le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), lors de laquelle la population peut prendre connaissance des détails du projet.

Dans sa volonté de diffuser l'information la plus complète possible, Compo-Haut-Richelieu publiera au cours des prochains mois une série d'extraits du «Résumé vulgarisé de l'étude d'impact sur l'environnement» déposé au ministère de l'environnement.

Vous pourrez ainsi prendre connaissance des grands thèmes abordés dans l'étude soient, la mise en contexte du projet, la description du milieu récepteur, la description du projet, l'analyse des impacts potentiels, la surveillance, le suivi et la post-fermeture. Afin de faciliter la lecture de certains passages plus techniques, des notes seront parfois ajoutées à la suite des extraits.

I ÈRE PARTIE : INTRODUCTION

La société Compo-Haut-Richelieu inc. a vu le jour suite à l'adoption par l'Assemblée Nationale du projet de loi privé 211 autorisant la MRC du Haut-Richelieu à fonder une compagnie en vertu de la partie I-A de la *Loi sur les compagnies*.

Compo-Haut-Richelieu inc. est l'initiateur du projet d'agrandissement de Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du mandat de la société qui a comme but de gérer de façons responsable et économique, les matières résiduelles de quinze des dix-neuf municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. Depuis sa création en 1996, la Société a étendu le service de collecte porte-à-porte des matières recyclables sur l'ensemble du territoire, a implanté un réseau de trois parcs à conteneurs (déchetteries), a construit un centre de tri des matières recyclables qu'elle opère depuis 1998 et s'est dotée d'une remise permanente pour les résidus domestiques dangereux.

Plusieurs activités de communication et de sensibilisation ont également été développées au fil des ans. De la formation sur le compostage domestique aux ateliers dans les écoles, en passant par le kiosque mobile d'information sur la collecte sélective, la société est

continuellement en contact avec la population qu'elle dessert pour l'informer, la sensibiliser, l'éduquer et écouter ses préoccupations.

La mise en opération des différents services a permis aux quinze municipalités desservies par Compo-Haut-Richelieu inc. d'économiser globalement près de 650 000 \$ dès 1996, comparativement à leur facture de 1995. Ces économies sont récurrentes.

CONTEXTE DE LA GESTION DES DÉCHETS DANS LE HAUT-RICHELIEU

La totalité des déchets actuellement produits sur le territoire du Haut-Richelieu prennent la route des régions du Centre du Québec ou de Lanaudière, tout comme ceux de plus d'un million de personnes de la Montérégie.

Le territoire de la MRC du Haut-Richelieu est totalement zoné agricole à l'exception des zones urbaines. En 1992, le Tribunal d'appel en matière de Protection du Territoire Agricole (TAPTA) a autorisé l'utilisation autre que l'agriculture, soit à des fins d'enfouissement sanitaire, des 33 hectares de terre prévue pour l'agrandissement du site.

En 1992 également, après plusieurs années de démarches et un peu plus de 300 000 \$ de dépenses, la MRC se voyait refuser par ce même Tribunal sa demande d'utilisation autre que l'agriculture, soit à des fins d'établir un site d'enfouissement sanitaire, de lots retenus à Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Le site du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. a été exploité de 1957 à 1993, année où sa pleine capacité a été atteinte. En 1989, la compagnie a déposé une demande d'agrandissement au ministère de l'Environnement. La *Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets* adoptée en 1995, impose un moratoire à tous les projets sauf ceux ayant déposé un avis de projet avant son adoption. Puisque déposé en 1989, le projet d'agrandissement de Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. n'est pas assujéti au moratoire.

En 1998, Compo-Haut-Richelieu inc. a repris la demande d'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. et déposé un nouvel avis de projet. Le site a une capacité totale de 3,5 millions de tonnes de résidus à enfouir et une durée de vie minimale de 25 ans. Près de 2 millions de tonnes proviendraient de la MRC du Haut-Richelieu, soit 80 000 tonnes par année, c'est-à-dire plus de 50% de la capacité totale.

LE PROJET DE COMPO-HAUT-RICHELIEU INC.

Un des objectifs confiés à Compo-Haut-Richelieu inc. est la stabilité des coûts de gestion des déchets dans le respect des lois, normes, politiques et règlements en vigueur. Pour réaliser cet objectif et rencontrer les obligations des exploitants de sites de nouvelle génération, le projet prévoit la réception temporaire de résidus des MRC de la Montérégie. Le scénario retenu prévoit l'entrée d'un maximum de 300 000 tonnes de matières pendant 7 à 10 ans pour ne recevoir que les matières de la MRC pendant les 15 années subséquentes. La présente étude d'impact a été élaborée en fonction de ce scénario. Bien entendu, en fonction des réalités du marché, ce scénario peut s'appliquer n'importe quand sur la période de 25 ans.

Compo-Haut-Richelieu inc. a présenté un avis de projet en mars 1998 au ministère de l'Environnement, relativement à l'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. Tel qu'il est mentionné précédemment, un premier avis de projet avait été transmis au Ministère le 16 mai 1989.

Une première directive ministérielle a été émise conformément à l'article 31.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) en novembre 1993. En avril 1998, la Direction de l'évaluation environnementale du ministère de l'Environnement a transmis à Compo-Haut-Richelieu inc. une directive-type (février 1998) pour les LES (lieu d'enfouissement sanitaire) comme document de référence pour l'élaboration de l'étude d'impact. Par la suite, la directive a connu des mises à jour en juillet puis en octobre 1998. La présente étude est élaborée conformément à cette dernière directive ministérielle.

Le 2 avril 1998, le Consortium BMST-GOLDER a été mandaté par Compo-Haut-Richelieu inc. afin de procéder à la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.

L'étude d'impact consiste en la mise en contexte du projet, la description du milieu récepteur et les caractéristiques du projet. Elle analyse les impacts sur l'environnement en évaluant les interrelations du projet avec les différents éléments environnementaux, en attribuant une valeur aux éléments susceptibles d'être affectés par le projet et en identifiant les mesures d'atténuation qui permettront l'intégration optimale du projet. Enfin, des programmes de surveillance et de suivi, d'assurance-qualité ainsi que de gestion environnementale postfermeture, sont présentés.

L'objectif ultime de ces travaux est la réalisation d'un projet opérationnel, rencontrant les objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

C'est l'automne! Vos feuilles mortes et vos résidus de jardin sont des matières compostables. Venez les porter dans nos parcs à conteneurs, c'est gratuit!
Pour information, composez le (450) 347-0299 ou 1-800-324-0299 • chr@compo.qc.ca

TEL QU'ANNONCÉ DANS VOTRE JOURNAL

Le Lien Journal

CANADA POSTES
POST CANADA

39 500 copies distribuées.

PUBLIREPORTAGE



INFORMATION À LA POPULATION

Extrait du résumé vulgarisé du Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc.

Le 24 octobre 2000, le ministre de l'Environnement rendait publics les documents relatifs au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, notamment l'étude d'impact. Débutait alors la période d'information publique, gérée par le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), lors de laquelle la population peut prendre connaissance des détails du projet.

Dans sa volonté de diffuser l'information la plus complète possible, Compo-Haut-Richelieu publiera jusqu'aux audiences publiques une série d'extraits du «Résumé vulgarisé de l'étude d'impact sur l'environnement» déposée au ministère de l'environnement.

Vous pourrez ainsi prendre connaissance des grands thèmes abordés dans l'étude soignée, la mise en contexte du projet, la description du milieu récepteur, la description du projet, l'analyse des impacts potentiels, la surveillance, le suivi et la post-fermeture. Afin de faciliter la lecture de certains passages plus techniques, des notes seront parfois ajoutées à la suite des extraits.

2^e PARTIE : MISE EN CONTEXTE DU PROJET CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Le projet de lieu d'élimination des matières résiduelles est en continuité avec l'ensemble des réalisations de Compo-Haut-Richelieu inc. depuis sa création. Le projet a été élaboré dans l'esprit du mandat confié à la Société d'assurer une gestion des matières résiduelles économique, responsable et conforme aux règles de l'art. (...)

LA SITUATION DE L'ÉLIMINATION

Au Québec, on constate depuis les dernières années, une augmentation de la quantité de résidus éliminés. Le rendement obtenu par les efforts de récupération n'est pas suffisant pour contrer l'importance de l'augmentation du taux de génération de déchets. De plus, les résultats de récupération publiés tant au Québec qu'en Europe et aux États-Unis, démontrent une tendance à la stagnation depuis quelques années. Au mieux, la croissance des résidus éliminés s'en trouve ralentie.

La Montérégie présente une situation préoccupante, soit une sous-capacité d'éliminer ses matières résiduelles sur son territoire : 80% du million de tonnes de résidus à enfouir produits en Montérégie sont acheminés vers des destinations aussi éloignées que Lanaudière ou le Cœur du Québec (...)

Sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, on estime à 80 000 tonnes métriques, la production de déchets à éliminer chaque année (0,8 t.m. par personne). Cette estimation est basée sur les données du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* et du document intitulé *Gestion des matières résiduelles au Québec - Bilan 1998* produit par Recyc-Québec. La totalité de ces résidus voués à l'enfouissement est présentement acheminée vers des postes de transbordement pour être éliminée à l'extérieur de la région.

Depuis plus de quinze ans, la MRC est préoccupée par cette situation et étudie le potentiel d'établissement d'un LES sur son territoire. De nombreuses démarches l'ont menée à identifier le site de Saint-Athanase pour réaliser son projet de lieu d'enfouissement sanitaire.

Ce sont les décisions rendues par le TAPTA (Tribunal d'Appel en

matière de protection du territoire agricole), le moratoire sur l'établissement ou l'agrandissement des lieux d'élimination des déchets, le constat du BAPE et l'urgence d'agir avec le Projet de loi 90 (1999, chapitre 75), qui ont fait en sorte que le Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase s'est imposé.

LE PROJET

Le projet élaboré par Compo-Haut-Richelieu inc., considère à la fois les besoins et objectifs de la MRC du Haut-Richelieu et le contexte régional et provincial de la gestion des matières résiduelles. Il tient également compte des contraintes réglementaires, environnementales et socio-économiques.

Développé sur les bases d'un scénario réaliste et probable, le projet prévoit que les quantités résiduelles de matières à éliminer sur le territoire du Haut-Richelieu stagneront au cours des prochaines années ou, au mieux, diminueront légèrement.

LES OBJECTIFS

En regard des rapports, plans et modifications aux lois et règlement découlant entre autres des audiences génériques du BAPE, le projet vise à rencontrer les objectifs suivants :

- rencontrer les nouvelles obligations dévolues aux MRC ;
- garantir à la MRC Haut-Richelieu, un accès au lieu d'enfouissement pendant un minimum de vingt-cinq ans ;
- rencontrer toutes les dispositions prévues au Projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets ;
- assurer des revenus suffisants aux suivis environnementaux et aux fonds de fermeture et postfermeture ;
- assurer une marge de manœuvre essentielle dans un contexte où la réglementation est en évolution constante et les obligations toujours à la hausse ;
- offrir un prix d'élimination concurrentiel de façon à recevoir la clientèle nécessaire à la viabilité du projet ;
- apporter une solution à la problématique de sous-capacité d'élimination constatée en Montérégie. (...)

LES CONTRAINTES

Le projet est conçu pour recevoir les résidus de la MRC du Haut-Richelieu (environ 80 000 t.m. annuellement) pour 25 ans. Compte tenu de la capacité du site et de la nécessité de maintenir une stabilité des coûts de gestion des matières résiduelles, le projet a été élaboré avec un scénario de réception d'environ 220 000 tonnes, sur une période de 7 à 10 ans, de déchets d'autres MRC de la Montérégie. Ce total annuel de 300 000 t.m. peut, dans la pratique, arriver n'importe quand sur la période totale de 25 ans en fonction du marché. (...)

Sur le plan environnemental, le fait que le projet se situe à l'extrémité sud du Grand-Bois de Saint-Grégoire a été étroitement considéré. La superficie du projet contraindra à ce boisé est de 9,2 hectares, soit environ 2% de la superficie totale du Grand-Bois (440 hectares).

Les usages ne semblent toutefois pas incompatibles puisque dans ce secteur de la MRC du Haut-Richelieu, le milieu actuel présente un site d'enfouissement fermé en 1993 et ayant opéré sur une période de 30 ans. Le Grand-Bois de Saint-Grégoire n'en a pas été affecté puisque récemment, la Direction du patrimoine écologique et du développement durable du ministère de l'Environnement en reconnaissait la grande valeur écologique. (...)

COMMUNICATIONS AVEC LE MILIEU

Le projet de Compo-Haut-Richelieu inc. a été élaboré en collabora-

tion avec les élus de la MRC du Haut-Richelieu siégeant sur son conseil d'administration et en accord avec les contraintes et préoccupations de l'ensemble des maires du conseil de la MRC faisant partie de Compo-Haut-Richelieu. (...)

Afin de tenir la population du Haut-Richelieu bien informée des développements du projet, deux dépliants ont été distribués porte-à-porte à l'ensemble des ménages (environ 45 000) à l'automne 1999 et à l'été 2000. (...)

Une revue de la littérature et de nombreuses rencontres avec différents intervenants nous ont permis de cibler les préoccupations des groupes concernés. (...)

Pour ce qui est des riverains, les principales préoccupations ont trait à une baisse éventuelle de la valeur de leur propriété, aux problèmes de nuisances tels odeurs, vermine, bruit et circulation de poids lourds ainsi qu'à la qualité de l'eau souterraine.

Collectivement, une connotation négative est associée à l'exploitation d'un lieu d'enfouissement sanitaire alors que certains gens d'affaire craignent que le projet nuise à la vocation récréo-touristique de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire. Rappelons toutefois que l'emplacement du projet est situé à plus de deux kilomètres des secteurs urbanisés. (...)

SOLUTIONS DE RECHANGE

En vertu de la *Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets (1995, c. 60)*, il est interdit d'établir ou d'agrandir un lieu d'élimination sauf pour des circonstances exceptionnelles. Toutefois tout projet pour lequel il y a eu, avant le 1^{er} décembre 1995, dépôt de l'avis exigé par l'article 31.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* n'est pas visé par cette interdiction. Ce moratoire est toujours en vigueur au Québec. L'article 2 de cette loi prévoit que le ministre peut soustraire un projet dans des circonstances exceptionnelles.

Sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, un avis de projet a été déposé en 1989 par le Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. pour l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire. Le projet n'est donc pas visé par l'interdiction prévue par la Loi. (...)

Le statut qui impliquerait que les déchets du territoire de la MRC du Haut-Richelieu continuent de circuler sur des distances de plus de 100 kilomètres pour être enfouis dans les régions de Lanaudière au nord de Montréal et du Centre-du-Québec. Les citoyens du Haut-Richelieu seraient sujets à des hausses du coût de transport. De plus, l'accès aux lieux d'élimination actuels peut être remis en question dans les prochaines années suite à l'adoption de la *Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion de déchets*. On pourrait assister alors à des hausses considérables du coût d'élimination ou encore se voir refuser l'accès à un lieu d'enfouissement sanitaire situé à l'extérieur de la MRC à plus long terme. (...)

En conséquence, le statut qui n'est pas une situation acceptable.

¹ La MRC du Haut-Richelieu est l'actionnaire majoritaire de Compo-Haut-Richelieu et a une représentation majoritaire sur son conseil.

La récupération des électroménagers et objets de métal à domicile.
Un simple appel chez Compo-Haut-Richelieu : (450) 347-0299 C'EST GRATUIT !

TEL QU'ANNONCÉ DANS VOTRE JOURNAL

Le Lien Journal

CANADA POSTES
POST CANADA

39 500 copies distribuées.

PUBLIREPORTAGE



INFORMATION À LA POPULATION

Extrait du résumé vulgarisé du Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc.

Le 24 octobre 2000, le ministre de l'Environnement rendait publics les documents relatifs au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, notamment l'étude d'impact. Débutait alors la période d'information publique, gérée par le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), lors de laquelle la population peut prendre connaissance des détails du projet.

Dans sa volonté de diffuser l'information la plus complète possible, Compo-Haut-Richelieu publiera jusqu'aux audiences publiques une série d'extraits du «Résumé vulgarisé de l'étude d'impact sur l'environnement» déposé au ministère de l'environnement.

Vous pourrez ainsi prendre connaissance des grands thèmes abordés dans l'étude soient, la mise en contexte du projet, la description du milieu récepteur, la description du projet, l'analyse des impacts potentiels, la surveillance, le suivi et la post-fermeture. Afin de faciliter la lecture de certains passages plus techniques, des notes seront parfois ajoutées à la suite des extraits.

3^e PARTIE : DESCRIPTION MILIEU RÉCEPTEUR

La description du milieu récepteur vise à présenter les composantes des milieux naturel et humain qui seront les plus susceptibles d'être affectés par l'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. L'inventaire des composantes couvre une zone d'étude dont l'étendue est fixée de manière à englober tous les impacts anticipés du projet.

L'étude de la plupart des composantes des milieux naturel et humain s'étend sur une zone d'étude fixée à un rayon de 2 kilomètres autour du centre de l'emplacement du site visé. Cette délimitation permet d'inclure une partie du golf situé sur le 4^e rang, environ la moitié de la superficie du boisé Saint-Grégoire et un site d'intérêt historique situé sur le 3^e Rang. (...)

MILIEU NATUREL

(...) La zone d'étude est caractérisée par la présence de plusieurs cours d'eau verbalisés. Toutefois, aucune zone sensible à l'érosion n'est présente dans cette zone.

En ce qui concerne la zone d'agrandissement projetée, aucun cours d'eau verbalisé, lac, milieu humide ou plaine de débordement n'est présent sur ce terrain à l'exception d'une mare. Cette dernière a été créée dans la zone d'agrandissement, suite à l'excavation de la gravière par l'accumulation d'eau de pluie et la fonte des neiges sur un sol imperméable. Cette mare s'assèche en période estivale.

Sous la zone d'agrandissement du LES¹, la géologie est caractérisée par la présence d'une couche de dépôts meubles ayant une

épaisseur de 15 mètres sous laquelle repose le roc. Les dépôts meubles sont constitués de till qui est un dépôt de matériaux granulaires fins fait de sable silteux et de silt sableux avec traces d'argile et de gravier mis en place par le passage des glaciers. (...)

Le système hydrogéologique local est composé d'un aquifère² à faible potentiel (le roc) recouvert d'un aquitard³ fait de deux couches de till peu perméable. Les poches de sable intercalées entre les couches de till n'ont pas d'influence sur l'hydrogéologie régionale.

L'écoulement régional de l'eau souterraine dans le roc s'effectue en direction ouest, soit vers la rivière Richelieu. (...)

Une étude de la qualité des eaux souterraines qui a compris l'analyse de l'eau dans 18 puits d'observation et dans 8 puits domestiques et qui a été effectuée lors de trois campagnes d'échantillonnage, a indiqué que le LES existant n'a pas eu d'impact significatif sur la qualité des eaux souterraines. Si certaines anomalies ont été constatées pour certains paramètres de l'article 50 du Projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets, celles-ci étaient présentes autant en amont qu'en aval⁴ du LES existant.

La présence d'un till glaciaire de faible perméabilité sur lequel les déchets du LES existant ont été enfouis, explique vraisemblablement que l'eau souterraine n'a pas été affectée dans le roc en aval hydraulique⁵ du LES existant. (...)

Quatre campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux de surface ont été réalisées pour la présente étude (Automne 1998 ; hiver, printemps et été 2000). Les paramètres analysés rencontrent en très grande majorité les critères de l'article 46 du «Projet de règlement» du ministère de l'Environnement du Québec. La première campagne d'échantillonnage, réalisée en 1998, montrait des paramètres aux concentrations laissant croire à un impact de l'effluent du LES existant sur la qualité de l'eau du ruisseau Séguin. Néanmoins, les campagnes d'échantillonnage subséquentes, réalisées en 2000, montrent des paramètres aux concentrations supérieures en amont de la confluence entre l'effluent⁶ et le ruisseau qu'en aval de cette confluence.

Il semble donc que l'effluent du LES existant a peu d'impacts sur la qualité du ruisseau Séguin et qu'il y a d'autre(s) source(s) de contamination des eaux du ruisseau.

Les vents dominants proviennent de la baie Missisquoi et de la rivière Richelieu pour se diriger vers les plaines agricoles au nord et à l'est du site. La zone d'étude est caractérisée presque entièrement par une activité agricole intense qui peut être la source d'odeurs désagréables et ce, principalement lors de la période d'épandage des engrais naturels produits sur la ferme. Les volumes de biogaz produits par le site existant sont en régression depuis 1993. (...)

Le site visé par l'agrandissement du LES se compose de zones boisées totalisant environ 20 hectares, d'une gravière et de zones de friche de 10 hectares ainsi que d'une bande de terrain en

culture d'environ 3 hectares. On trouve sur le terrain de l'agrandissement projeté, une sucrerie désaffectée qui a été exploitée jusqu'au début des années 70, soit avant l'exploitation de la gravière. La gravière servait principalement à l'approvisionnement en matériaux de recouvrement pour le Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc.

Le terrain de l'agrandissement projeté peut être divisé en quatre composantes sur le plan de leur couverture végétale : la portion marginale des terres en culture au sud-est, la gravière et les érabières nord⁷ et sud⁸, localisées respectivement de part et d'autre de la gravière. L'érabière Nord fait partie de l'ensemble connu sous le nom du Grand-Bois de Saint-Grégoire, tandis que l'érabière Sud en a été isolée lors de la mise en service de la gravière. (...)

La faune terrestre de la zone d'étude comprend les petits mammifères généralement observés dans ces habitats. Selon le ministère de l'Environnement du Québec (MENV), aucune mention d'espèces de mammifère susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables n'est répertoriée dans le fichier du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec pour la zone d'étude. Il n'y a aucun site d'intérêt faunique ou protégé répertorié dans la zone d'étude. (...)

MILIEU HUMAIN

(...) Les habitations situées dans la zone d'étude se localisent pour la plupart, en bordure des voies publiques particulièrement, sur le rang St-Édouard, le rang du Grand-Bois, les 3^e et 4^e Rangs, la montée du Grand-Bois et à l'intérieur du boisé Saint-Grégoire. La majorité de ces bâtiments est reliée à la présence d'exploitations agricoles. Sur le Rang des 54, plusieurs habitations sont situées à proximité de la Route 133. Il est à noter qu'aucune habitation ne se situe sur le Rang des 54 entre le rang St-Édouard et le 3^e Rang, plus particulièrement dans le secteur de l'entrée du LES.

La plupart des habitations à proximité du projet ont été construites durant les années 1980, période qui correspond à l'exploitation du Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.

À la limite sud-est de la zone d'étude, se situe un terrain de golf dont l'accès donne sur le 4^e Rang. Un commerce de vente d'équipements agricoles se situe sur le 3^e Rang à proximité du Rang des 54. La zone d'étude comprend deux cabanes à sucre dont une est en exploitation, la deuxième est ouverte au public mais importe son sirop de l'extérieur.

La zone d'étude est entièrement située en zone agricole. Environ 65% de la superficie de la zone d'étude est utilisée à des fins agricoles. Les principales cultures sont de types céréalière et fourrage. On retrouve également dans la zone d'étude, une ferme laitière, une ferme de petits animaux et une ferme bovine.

1 Lieu d'enfouissement sanitaire
2 Corps de roches perméables, comportant une zone saturée, suffisamment conducteur d'eau pour permettre l'écoulement significatif d'une nappe d'eau souterraine et le captage de quantités d'eau appréciables
3 Corps de roche de faible perméabilité ou le captage de quantités d'eau appréciables n'est pas possible mais à travers lequel des transferts d'eau sont possibles en provenance ou à destination d'aquifères contigus
4 Plus près de la source, par rapport à un point considéré (par opposition à aval)
5 Ce qui, dans un processus quelconque, est plus près du point d'aboutissement (par opposition à amont)
6 Côté vers lequel l'eau s'écoule
7 Qui s'écoule d'une source et s'en éloigne
8 9, 2 hectares
9 10, 8 hectares
10 Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole

Le Lien

CANADA POSTES
POST CANADA

39 500 copies distribuées.

PUBLIREPORTAGE

La voie d'accès pour atteindre le site est la même que pour le LES existant et donne sur le Rang des 54. C'est le seul accès possible au site en raison des conditions émisées par le TAPTA[®].

Le parcours principal emprunté pour accéder au site est, à partir de la Route 133, le Rang des 54. Ce parcours apparaît comme celui ayant le moins d'impact sur la sécurité routière puisqu'il ne permet pas la circulation des camions à travers des zones résidentielles. (...)

Aucune infrastructure de services public, communautaire et institutionnel ne se situe sur les terrains du projet d'agrandissement. Aucun service public ou institutionnel tels aqueduc, égout, gazoduc, oléoduc, école, église, édifice public ou autre, ne se trouve dans la zone d'étude, à l'exception d'une ligne de transport électrique.

Un site d'intérêt historique est présent à l'intersection des 3^e et 4^e Rangs, du rang Grand-Bois et de la montée Grand-Bois. Le site prend la forme d'une croix de marbre d'environ 3 mètres de hauteur qui a été érigée à la mémoire du Frère André, natif de la région. Par ailleurs, le ministère des Affaires culturelles et des Communications confirme que dans le secteur de la zone d'étude, n'apparaît aucun élément du patrimoine bâti ou archéologique assujéti à la Loi sur les biens culturels.

Le projet d'agrandissement du LES vise l'exploitation d'un site sur lequel se situent une gravière et un boisé. Le côté ouest du LES existant est visible du rang St-Édouard et sur la partie nord du Rang des 54, à l'intersection du rang St-Édouard. Le couvert végétal, en ce point, est moins élevé que le LES existant.

À la bordure du projet se situe un important massif forestier : le Grand-bois de Saint-Grégoire. La haute densité du couvert forestier ainsi que la hauteur des ar-

bres, caractérisent le paysage qui s'offre aux observateurs mobiles et non mobiles.

Par ailleurs, le projet se situe à environ 3,5 kilomètres du mont Saint-Grégoire. Cette colline montréalaise présente un dénivelé de 200 mètres par rapport au territoire avoisinant. Elle coupe la monotonie du paysage en surgissant au milieu de la plaine qu'est la vallée du Richelieu. Le site d'enfouissement sanitaire existant n'est visible à l'œil nu d'aucun endroit sur le mont. (...)



Le temps des fêtes approche... cela signifie beaucoup de papier et de boîtes de carton dans vos maisons ! N'oubliez pas que la collecte sélective passe à votre porte. C'est tellement facile !
Composez le 347-0299 ou 1-800-324-0299 pour toute information dont vous avez besoin.

 **LES PETITES**
annonces
358-4448

TEL QU'ANNONCÉ DANS VOTRE JOURNAL

Le Lien

Journal

CANADA POSTES
POST CANADA

39 500 copies distribuées.

PUBLIREPORTAGE



INFORMATION À LA POPULATION

Extrait du résumé vulgarisé du Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc.

Le 24 octobre 2000, le ministre de l'Environnement rendait publics les documents relatifs au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, notamment l'étude d'impact. Débutait alors la période d'information publique, gérée par le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), au cours de laquelle la population peut prendre connaissance des détails du projet.

Dans sa volonté de diffuser l'information la plus complète possible, Compo-Haut-Richelieu publiera jusqu'aux audiences publiques une série d'extraits du « Résumé vulgarisé de l'étude d'impact sur l'environnement » déposé au ministère de l'environnement.

Au cours des prochaines publications, vous pourrez prendre connaissance des grands thèmes abordés dans l'étude solent, la mise en contexte du projet, la description du milieu récepteur, la description du projet, l'analyse des impacts potentiels, la surveillance, le suivi et la post-fermeture. Afin de faciliter la lecture de certains passages plus techniques, des notes seront parfois ajoutées à la suite des extraits.

4^{ÈME} PARTIE : DESCRIPTION DU PROJET

DESCRIPTION DU SITE

(...) Le projet consiste en l'agrandissement sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. Une superficie de 35,3 ha, incluant les zones tampons* sera utilisée. Une zone d'environ 1,2 hectare située sur le territoire de Saint-Athanase, sera également utilisée pour les activités d'exploitation (bassins de traitement du lixiviat¹, torchères de combustion des biogaz², etc.). (...)

Des zones tampons de 50 mètres de largeur seront mises en place pour la zone d'agrandissement. Les zones tampons existantes demeureront les mêmes qu'actuellement dans le cas des déchets existants.

(...) Pour fins de calculs et en regard des hypothèses élaborées au chapitre 2, un tonnage de 0,30 M³/an³ de déchets à enfouir a été retenu pour les 7 premières années et 0,08 M³/an pour 18 années suivantes, la durée de vie du site est estimée à 25 ans.

GESTION DES EAUX DE SURFACE

Les eaux de surface auxquelles on fait référence correspondent au ruissellement des précipitations tombant sur les zones tampons du site, sur la zone recouverte du LES 6 existant et sur la zone recouverte de l'agrandissement du LES, soit un écoulement d'eau propre. Des aménagements destinés à assurer la gestion des eaux de surface sont prévus à cet effet. (...)

AMÉNAGEMENT DE L'ASSISE ET RECOUVREMENT FINAL

Le concept proposé pour l'aménagement par excavation des cellules du LES à l'intérieur de la zone d'agrandissement inclut un système composite d'imperméabilisation à deux niveaux de protection (double

géomembrane), en conformité avec l'article 17 du Projet de règlement puisque les dépôts meubles constitués d'un till glaciaire correspondant au fond et aux parois de l'excavation possèdent une perméabilité supérieure à 1×10^{-4} cm/s.

Les sols qui seraient excavés représentent un volume de 2,09 M³. Ces sols, incluant la terre végétale de surface et une partie des dépôts meubles recouvrant le roc seront utilisés pour le recouvrement progressif des diverses parties complétées du LES (0,57 M³), pour la réalisation de divers aménagements tels que la surélévation en remblai d'excavation située au sud-ouest de l'agrandissement (0,91 M³), le muret de captage des eaux de précipitation sur les déchets existants (0,19 M³), les merlons 8 permanents devant servir d'écrans visuels lors des opérations journalières d'exploitation (0,42 M³) et pour les routes d'accès et talus (0,04 M³).

Le recouvrement du LES se fera de façon progressive tout au long de sa vie utile. Ce recouvrement sera constitué d'un système d'imperméabilisation à un niveau de protection (géomembrane), en conformité avec l'article 17 du Projet de règlement.

GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Considérant que la zone d'enfouissement du LES sera développée sous le niveau piézométrique⁴ du roc, une série de puits de dépressurisation sera installée dans le roc afin d'éliminer la formation de bouillasse⁵ en fond d'excavation et d'éviter le soulèvement des membranes en phase initiale d'exploitation. Ces puits ne seront opérés que lorsque le site sera en période d'excavation. Lorsque le poids des déchets mis en place dans l'excavation aura contré les pressions interstitielles sous les membranes, les puits de dépressurisation n'auront plus à être opérés.

L'eau récupérée des puits de dépressurisation du rocher sera pompée et réinjectée dans la formation rocheuse par une série de sept puits profonds localisés en périphérie de l'agrandissement et du LES existant. (...)

La qualité de l'eau souterraine pompée sera suivie régulièrement avant sa réintroduction dans l'aquifère⁶, par l'intermédiaire d'une série de puits d'échantillonnage qui seront installés au pourtour de la zone d'enfouissement.

Dans les dépôts meubles, l'abaissement temporaire du niveau d'eau pendant l'excavation sera restreint à la zone tampon de 50 mètres de largeur. (...)

GESTION DES BIOGAZ

Les biogaz qui seront générés des nouveaux déchets seront extraits à l'aide d'un système actif et brûlés localement. L'utilisation d'un système actif de captage devient nécessaire puisque le volume cumulé des déchets enfouis dans la zone d'agrandissement, dépassera le volume de 1,5 M³, valeur à partir de laquelle l'aspiration des biogaz devient nécessaire selon le Projet de règlement. (...)

GESTION DES LIXIVIATS

Les lixiviats générés par les déchets seront captés à la base des cellules aménagées et drainées gravitairement vers les stations de pompage d'où ils seront refoulés en direction d'un étang d'entreposage. Le lixiviat

entreposé dans l'étang de rétention sera ensuite traité par aération dans un étang adjacent. Ce traitement sera complété par l'application de procédés de traitement de déphosphatation¹² et de désinfection. Une fois désinfectée, l'eau sera retournée dans l'environnement.

Les fossés de drainage existants situés en périphérie de l'ancienne zone de déchets, seront nettoyés et reprofiliés au besoin en direction de l'étang d'accumulation du lixiviat. Ces fossés continueront de collecter toute résurgence de lixiviat au pied des talus existants. (...)

AMÉNAGEMENT EN SURÉLÉVATION

Des déchets seront mis en place dans la zone d'agrandissement projetée jusqu'à atteindre une hauteur variant entre 20 et 25 mètres, par rapport au terrain naturel avoisinant. (...) La crête finale maximale de l'empilement atteindra une élévation géodésique (par rapport au niveau de la mer) approximative de 74 mètres après le recouvrement final de 2 mètres.

De nouveaux écrans forestiers seront mis en place dès la première phase de développement du les. Ces écrans forestiers seront établis sur les flancs ouest du site existant ainsi sur le dessus de la surélévation en remblai d'excavation qui sera aménagée au sud-est du site sur les lots 46 à 49, 51, 52, 55, et 292. Les écrans auront une largeur approximative de 35 mètres et leur objectif sera d'atténuer la vue directe des opérations. (...)

FERMETURE ET POSTFERMETURE

La date prévue pour la fermeture finale du LES sera indiquée au ministère de l'Environnement au moins 6 mois à l'avance. Un rapport indépendant sera alors préparé par un ingénieur et transmis au ministère de l'Environnement pour faire le point sur l'état environnemental du site, soit sur l'efficacité des systèmes, la qualité du lixiviat, des eaux souterraines, des eaux de résurgence et des biogaz, la conformité du site par rapport au règlement et au certificat d'autorisation quant à l'état du recouvrement final et de l'intégration au paysage.

Jusqu'à la réception d'un certificat de libération de ses engagements par le ministère de l'Environnement, Compo-Haut-Richelieu inc. prévoit poursuivre, après la fermeture, le suivi environnemental du site en appliquant un programme de suivi, tel qu'il est prescrit dans le Projet de règlement.

- 1 Hectares
- 2 Zone destinée à préserver l'isolement du site et à en atténuer les nuisances
- 3 Résultat de la dissolution et de la mobilisation des matières solubles des déchets par l'eau d'infiltration ou l'eau souterraine gravitaire
- 4 Tous les gaz générés par le processus de décomposition des déchets mis en décharge. En mode anaérobie, il se compose surtout de méthane et de dioxyde de carbone
- 5 Million de tonnes par année
- 6 Lieu d'enfouissement sanitaire
- 7 Million de mètres cubes
- 8 Remblai de sol
- 9 Niveau de la surface libre de l'eau dans un forage
- 10 Phénomène de soulèvement du fond d'une excavation causé par des pressions d'eau qui excèdent la capacité du sol en place
- 11 Corps de roches perméables comportant une zone saturée suffisamment conductrice d'eau souterraine pour permettre l'écoulement significatif d'une nappe d'eau souterraine et le captage de quantités d'eau appréciables
- 12 Traitement de l'eau qui consiste en l'enlèvement des phosphates

En vous adressant ses meilleurs vœux de santé et de bonheur, Compo-Haut-Richelieu vous rappelle que « temps des Fêtes » rime avec « papier et carton à profusion ! »
Cette année, soyez généreux avec votre bac bleu !

TEL QU'ANNONCÉ DANS VOTRE JOURNAL

Le Lien Journal

CANADA POSTES
POST CANADA

39 500 copies distribuées.

PUBLIREPORTAGE



Le 24 octobre 2000, le ministre de l'Environnement rendait publics les documents relatifs au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, notamment l'étude d'impact. Débutait alors la période d'information publique, gérée par le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), au cours de laquelle la population peut prendre connaissance des détails du projet.

Dans sa volonté de diffuser l'information la plus complète possible, Compo-Haut-Richelieu publiera jusqu'aux audiences publiques une série d'extraits du « Résumé vulgarisé de l'étude d'impact sur l'environnement » déposé au ministère de l'Environnement.

Au cours des prochaines publications, vous pourrez prendre connaissance des grands thèmes abordés dans l'étude soient, la mise en contexte du projet, la description du milieu récepteur, la description du projet, l'analyse des impacts potentiels, la surveillance, le suivi et la post-fermeture. Afin de faciliter la lecture de certains passages plus techniques, des notes seront parfois ajoutées à la suite des extraits.

5^{ME} PARTIE : ANALYSE DES IMPACTS

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES IMPACTS

(...) La description de l'impact est évaluée pour tous les éléments des milieux naturels et humains pouvant potentiellement être affectés par le projet. Les repercussions sur les éléments des milieux naturel et humain sont analysées en fonction des cinq grandes composantes du projet: la préparation du site, le transport des déchets et des matériaux d'emprunt, l'aménagement des infrastructures, l'exploitation du site et la période postfermeture.

L'analyse des impacts fait appel aux concepts de valeur environnementale de l'élément du milieu et à l'importance de l'impact. L'importance de l'impact et la valeur environnementale de l'élément sont présentées parallèlement dans l'étude.

L'importance absolue de l'impact est analysée en fonction de l'intensité, de la durée et de la portée de l'impact. L'intensité d'un impact est définie comme le degré de changement susceptible de survenir suite aux différentes phases du projet. On distingue quatre degrés d'intensité d'un impact: forte, moyenne, faible et négligeable. La durée des repercussions évalue la période de temps durant laquelle les repercussions d'une intervention sont ressenties par l'élément affecté. Les termes «longue», «moyenne» et «courte» sont utilisés pour qualifier cette période de temps. La portée de l'impact réfère à la question de superficie affectée ainsi qu'à la proportion de la population atteinte. On distingue trois classes définissant la portée de l'impact: régionale, locale et ponctuelle.

Suite à l'évaluation des impacts, des mesures susceptibles de réduire ou d'amortir les impacts négatifs sont présentées: les mesures d'atténuations. Ces mesures précèdent les actions, les ouvrages, les mesures de prévention et les correctifs qui sont déterminants dans l'analyse des impacts résiduels.

INFORMATION À LA POPULATION

Extrait du résumé vulgarisé du Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc.

RÉSUMÉ DES MESURES D'ATTÉNUATION ET DE COMPENSATION

- Construction de bassins de rétention à l'aval des fossés d'évacuation des eaux de ruissellement.
- Reutilisation des sols arables de surface comme matériaux de recouvrement.
- Suivi régulier du niveau de l'eau souterraine du roc en périphérie du LES pendant la durée de la dépressurisation du roc.
- Aménagement des fossés de l'aval vers l'amont en minimisant les interventions sur les fossés existants.
- Utilisation d'abat-poussière sur les chemins d'accès lorsque requis.
- Le promoteur devra s'assurer du recouvrement journalier des déchets, d'utiliser un front de déchets réduit et d'assurer un bon compactage.
- Conservation d'une bande de boisée de 30 mètres de largeur du côté adjacent au boisé Saint-Grégoire.
- Relocalisation des ESDMV s'il y a lieu.
- Installation, si le besoin est confirmé, de filtres à sédiment dans les fossés de drainage lors de la période de reproduction des amphibiens.
- Compensation pour l'usure de la chaussée sur le Rang des 54.
- Établir un respect rigoureux de la limite de vitesse des camions. Cette incitation devra faire l'objet d'une clause contractuelle.
- Mise en place d'une signalisation routière adéquate indiquant l'entrée du chemin d'accès au LES.
- Construction de merlons de terre autour du site et reboisement des pentes.
- Un écran visuel de conifères sera planté de façon à ceinturer le site du monument historique érigé à la mémoire du Frère André.
- Mise en place d'une surélévation en remblai d'excavation.
- Mise en place, si nécessaire, en dépit des mesures de recouvrement proposées, d'un programme d'extermination de la vermine tel qu'il est prescrit à l'article 41 du Projet de règlement ou dans la réglementation en vigueur.
- Organisation, par le promoteur, de rencontres d'information visant à renseigner les résidents avoisinants sur les caractéristiques du projet, les activités se déroulant sur le site et sur les mesures de sécurité adoptées pour minimiser les impacts sur l'environnement.
- Mesures spécifiques de compensation et de suivi pour la flore, telles l'achat d'un lot pour la protection des ESDMV, la relocalisation de Phegopteris hexagonoptera, le suivi de Woodwardia virginica et de Carex folliculata et la relocalisation des ESDMV présentes dans la gravière.

les 7 à 10 premières années d'exploitation. Quant au milieu visuel, les mesures permettront avec le temps, une intégration harmonieuse au paysage.

Le dernier élément comportant un impact négatif moyen, soit le milieu bâti, a été évalué à partir du regard de la population en général. Dans les faits, après les premières années d'opération, la valeur des propriétés devrait se conformer au marché régional. Les constructions d'habitations dans les années 80, alors que le site existant était exploité selon les anciennes normes, en est la preuve.

Milieu naturel	Valeur environnementale	Composantes du projet				
		Préparation de site	Transport des déchets et des matériaux d'emprunt	Aménagement des infrastructures	Préexistence de site en exploitation	Période postfermeture
Soils	Petite	▲				
Eaux souterraines	Grande					○
Eau de surface	Moyenne	○	○			
Qualité de l'air	Grande	○			○	○
Végétation et habitats floristiques	Grande					
Habitats terrestres, mammifères et oiseaux	Grande					
Faune ichthyenne et habitats du poisson	Petite	○			○	
Amphibiens et leurs habitats	Moyenne			○	○	
Milieu humain						
Climat sonore	Grande		○			○
Activité agricole	Petite					
Milieu bâti	Moyenne					
Circulation et sécurité routière	Grande					
Patrimoine culturel et archéologique	Moyenne		○			
Milieu visuel	Grande					
Socioéconomique	Grande					
Santé publique	Grande					○

SYNTHÈSE DES IMPACTS RÉSIDUELS

La matrice des impacts résiduels évalués suite aux mesures d'atténuation proposées est présentée au tableau 5.2.

Le nombre d'interrelations entre les composantes du projet et les éléments du milieu susceptibles de subir un impact est de 36. On constate à partir de la matrice, que la majorité des sources potentielles d'impacts ont sur les éléments du milieu, des impacts positifs ou négligeables (53% des cas) et que l'importance des impacts résiduels est mineure, négligeable ou positive dans 92% des interrelations.

L'importance de l'impact résiduel est moyenne dans 8% des interrelations soit pour le milieu bâti, la circulation routière et le milieu visuel. Dans ces deux derniers cas, l'évolution du projet dans le temps atténuera l'impact au point de le rendre négligeable. En effet, le transport des déchets et des matériaux d'emprunt diminuera de 70% après

Légende

Importance de l'impact résiduel	Ponctif		Négligé
	▲	○	
Mineure	▲	○	○
Moyenne	▲	○	○
Majeure	▲	○	○
Négligeable	○	○	○

Note: Vous pouvez aller consulter le tableau synthèse des impacts reliés au projet dans le résumé vulgarisé sur le site du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca ou dans un des centre de consultation (adresses sur le site du BAPE).

Vous avez reçu de belles étrennes à l'occasion des Fêtes? Un petit ménage s'impose peut-être... N'oubliez pas qu'il existe des organismes près de chez vous qui récupèrent vêtements, vaisselle, petits appareils, jouets, livres, disques, etc.

TEL QU'ANNONCÉ DANS VOTRE JOURNAL

Le Lien

Journal

CANADA POSTES
POST CANADA

39 500 copies distribuées.

PUBLIREPORTAGE



INFORMATION À LA POPULATION

Extrait du résumé vulgarisé du Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc.

Le 24 octobre 2000, le ministre de l'Environnement rendait publics les documents relatifs au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, notamment l'étude d'impact. Débutait alors la période d'information publique, gérée par le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), au cours de laquelle la population peut prendre connaissance des détails du projet.

Dans sa volonté de diffuser l'information la plus complète possible, Compo-Haut-Richelieu publiera jusqu'aux audiences publiques une série d'extraits du « Résumé vulgarisé de l'étude d'impact sur l'environnement » déposé au ministère de l'environnement.

Au cours des prochaines publications, vous pourrez prendre connaissance des grands thèmes abordés dans l'étude soient, la mise en contexte du projet, la description du milieu récepteur, la description du projet, l'analyse des impacts potentiels, la surveillance, le suivi et la post-fermeture. Afin de faciliter la lecture de certains passages plus techniques, des notes seront parfois ajoutées à la suite des extraits.

6IÈME PARTIE : SURVEILLANCE, SUIVI ET POSTFERMETURE CONCLUSION

SURVEILLANCE, SUIVI ET POSTFERMETURE

Compo-Haut-Richelieu inc. entend mettre de l'avant des programmes de surveillance et de suivi environnemental au cours des périodes d'aménagement, d'exploitation et de postfermeture.

SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

La surveillance environnementale s'effectue principalement à la phase de construction et se poursuit durant l'exploitation. Elle a pour but d'assurer le respect des mesures d'atténuation, des conditions fixées dans le décret gouvernemental et le certificat d'autorisation ainsi que des exigences découlant des lois et des règlements en vigueur.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi environnemental a pour objectif de suivre l'évolution des composantes des milieux naturel et humain affectés par le projet. Il permet de vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation ainsi que des systèmes de traitements des eaux de lixiviation¹ et du biogaz². La qualité des eaux souterraines et de surface ainsi que la qualité de l'air devront respecter les critères des articles 50, 46 et 54 du Projet de règlement³ ou de toute autre réglementation en vigueur. Les fréquences de prélèvement des échantillons seront conformes aux prescriptions du Projet de règlement ou de toute autre réglementation en vigueur.

ASSURANCE-QUALITÉ

L'exploitant devra présenter et faire approuver son programme d'assurance et de contrôle de la

qualité complet portant sur les intervenants, les matériaux utilisés, les équipements destinés à être utilisés dans l'aménagement du LES (lieu d'enfouissement sanitaire) et les travaux de construction à réaliser pour tous les aménagements visés par le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire. Ce programme devra être sous la responsabilité d'un tiers qualifié et indépendant avant et pendant les travaux d'aménagement.

Des essais de laboratoire ou in situ devront être réalisés, de façon à s'assurer que ces matériaux ou équipements sont conformes aux normes applicables. À la fin des travaux, un rapport devra être présenté au Ministère.

GESTION ENVIRONNEMENTALE POSTFERMETURE

Le suivi environnemental du site doit se poursuivre pour une période de 30 ans après la date de fermeture du site. Toutefois, cette période peut être moindre ou prolongée, selon les résultats obtenus suite à l'application du programme de surveillance. Pendant les périodes mentionnées ci-dessus, le propriétaire du LES sera chargé des points suivants :

Inspection générale des lieux, incluant le maintien de l'intégrité du recouvrement final des déchets, tel qu'il est prescrit aux articles 43 et 44 du Projet de règlement ou de la réglementation en vigueur.

Poursuite des opérations de gestion des biogaz et de traitement du lixiviat incluant le contrôle, l'entretien et le nettoyage du système de captage et de traitement des lixiviats, du système de captage des eaux superficielles, du système de collecte et d'élimination des biogaz ainsi que du système de puits de contrôle des eaux souterraines.

Execution des campagnes d'échantillonnages, d'analyses et de mesures se rapportant aux lixiviats, aux eaux souterraines ainsi qu'aux biogaz. Les critères des articles 50, 46 et 54 du Projet de règlement ou de toute autre réglementation en vigueur devront être respectés.

Un fond de gestion postfermeture sera mis sur pied tout au long de l'exploitation du LES. Dans la constitution de la fiducie, il sera stipulé que le fonds du patrimoine de Compo-Haut-Richelieu inc. servira pour fournir des garanties financières ayant comme but de couvrir, après la fermeture du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc., les coûts engendrés par l'application de toute norme réglementaire fixée par toute loi, certificat d'autorisation, décret gouvernemental applicable à l'exploitation postfermeture du lieu d'enfouissement sanitaire, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONCLUSION

Le projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. par Compo-Haut-Richelieu inc. répond à un besoin claire-

ment identifié par la MRC du Haut-Richelieu depuis le milieu des années 80. Le projet apporte une solution à long terme à la problématique de l'élimination des matières résiduelles pour le Haut-Richelieu.

Depuis 1995, soit depuis les discussions de fond au Québec sur la gestion des matières résiduelles, un constat a émergé pour le territoire de la Montérégie. La situation actuelle qui consiste à acheminer 80% des déchets à enfouir à l'extérieur de la région doit être corrigée. Cette situation n'est pas le fruit du hasard mais la conjoncture propre à un territoire révélant des secteurs densément peuplés et d'autres à fort potentiel agricole. L'élaboration de projets de lieux d'enfouissement sanitaire nécessite 5 à 10 années avant de se concrétiser. Les nouvelles dispositions de la *Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets* ayant trait à la régionalisation nécessiteront sans contredit une concertation régionale importante.

À ce titre, la réception, sur une période de 7 à 10 ans, de matières en provenance de MRC de la Montérégie, permettra à ces dernières de rencontrer leurs nouvelles obligations, le temps d'entreprendre les mécanismes garantissant chacune des solutions à plus long terme.

L'étude d'impact sur l'environnement pour l'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. s'est déroulée d'avril 1998 à juillet 2000. Des études et analyses approfondies sur chacun des éléments du milieu ont été réalisées. Les concepts d'aménagement ont été élaborés en regard de la réglementation la plus à jour. L'étude a démontré que les aménagements projetés avec ses mécanismes de traitement et de contrôle ne créeront pas d'impact majeur sur l'environnement, les effets ayant été évalués comme étant en très grande majorité négligeables ou mineurs.

Tel qu'il est prévu à la directive (MEF 1998), l'étude a visé l'intégration en un tout opérationnel des dimensions sociale, environnementale et économique. Le projet respecte les normes, règlements, lois et politiques les plus actuels en plus de répondre aux priorités des décideurs régionaux.

Compo-Haut-Richelieu inc. est une société responsable dont les compétences et l'engagement dans le domaine de la gestion des déchets ont été démontrés par plusieurs réalisations accomplies au cours des dernières années. Dans ce nouveau projet, le souci pour l'intérêt public et la protection de l'environnement ont guidé l'équipe à chacune des étapes.

¹ Résultat de la dissolution et de la mobilisation des matières solubles des déchets par l'eau d'infiltration ou l'eau souterraine gratuite.
² Les gaz générés par le processus de décomposition des déchets mis en décharge. En mode anaérobie, il se compose surtout de méthane et de dioxyde de carbone.
³ Réfère au projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets (mars 1998) du ministère de l'Environnement.



PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION «DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS RESPONSABLES»

Compo-Haut-Richelieu vous offre :

- Service de collecte des matières recyclables pour les industries, commerces et institutions du Haut-Richelieu.
- Service conseil
- Activités de reconnaissance.

Appelez-nous pour recevoir toute l'information : (450) 347-0299